

MAIRIE DE TOUCY**CONSEIL MUNICIPAL DU
Mercredi 4 Septembre 2013
A 20 heures 30**

Convocation du 29 août 2013
Affichage du 09 septembre 2013

Le **04 septembre 2013 à 20 heures 30**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Gérard GALLET, Chantal RAVERDEAU, Julien DUGAY, Marcel ROBIN, Didier GOUDROT, Micheline BLOT par Michel KOTOVTCHIKHINE, Bernard SALOMEZ, Christine PICARD, Robert GERMAIN, Marie-Chantal COULON, Hugues COQUELLE, Michèle GAUDIN, Christophe PIETAK, Patrice VICART, Alain MOREAU, Franck CARRASCO, Florence TOUZEAU par Gérard GALLET, Jean-Pierre HUOT par Michèle GAUDIN

Absent(s): Jean-Claude BERGEROT, Angélique CHALIER, Robert ITURRALDE

Excusé(s) : Laurent BONNOTTE

Secrétaire de séance : Patrice VICART

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2013. Tous les membres présents signent le registre.

- Fiscalité 2013.
- Modification régie bibliothèque : vente de photocopies (tarifs).
- Bibliothèque : règlement intérieur.
- Communauté de communes Coeur de Puisaye : transfert compétence "aménagement numérique".
- Communauté de communes Coeur de Puisaye : plan local d'urbanisme intercommunal - validation des projets et modifications.
- Communauté de communes Coeur de Puisaye : validation de l'endroit pour le covoiturage.
- Travaux salle de classe à l'école primaire.
- Mobilier urbain : remboursement de 2 bornes de voirie anti stationnement par un administré.
- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable : adhésion de nouvelles communes.
- Régularisation imputation comptable : honoraires frais d'étude en 2003 - modification du compte d'affectation.
- Questions diverses.

MAIRIE DE TOUCY**FISCALITE 2013**

Christine PICARD, conseiller municipal délégué aux finances, fait lecture du compte-rendu de la commission finances du 2 septembre 2013.

REGIE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (DE 2013 52)

Pour régularisation,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la création d'une régie de recettes pour la bibliothèque municipale.

BIBLIOTHEQUE : REGLEMENT INTERIEUR (DE 2013 53)

Le Maire fait lecture du projet de règlement intérieur élaboré par le personnel de la bibliothèque.

Après remarque de Christophe PIETAK à l'article 9 "application du règlement intérieur", le mot "municipalité" est remplacé par "autorité territoriale" dans la phrase : " le personnel, sous la responsabilité de l'autorité territoriale",

Le Conseil Municipal,

VOTE, à l'unanimité, le règlement intérieur de la bibliothèque.

TARIFS PHOTOCOPIES (DE 2013 54)

Les membres du conseil,

DECIDENT, à l'unanimité, les tarifs suivants pour les photocopies :

Bibliothèque

- Photocopie A4 en noir et blanc : 0.15 €
- Photocopie A4 en couleur : 0.30 €

Mairie

Modification du tarif des copies couleur

- Photocopie A4 en couleur : 0.30 €

CCCP : TRANSFERT DE COMPETENCE AMENAGEMENT NUMERIQUE (DE 2013 55)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16 portant sur les compétences d'une communauté de communes, et l'article L5211-17 portant sur le transfert de compétences nouvelles non prévues par la décision institutive,

Vu les articles L1425-1 et L1425-2 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux réseaux et services locaux de communications électroniques,

Vu la notification de la délibération du conseil communautaire n°170/2013 du 15 juillet 2013 approuvant le projet de modification des statuts de la Communauté de communes pour le transfert de la compétence relative à l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques régie par l'article L1425-1 précité,

MAIRIE DE TOUCY

Considérant que l'échelon intercommunal est le plus pertinent pour impulser et conduire une politique d'aménagement numérique équilibré sur le territoire de Cœur de Puisaye,

Considérant que la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Territoire Icaunais approuvé par le Conseil Général de l'Yonne nécessite la prise de la compétence de l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales par les Communautés de communes,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de transférer la compétence relative à l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques régie par l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, en particulier les conditions d'extension des compétences ;

Vu l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ;

Vu la délibération n°170/2013 du conseil communautaire en date du 15 juillet 2013 ;

APPROUVE (Contre : 1 voix, abstention : 1 voix, pour : 17 voix)

La modification des statuts de la Communauté de communes Cœur de Puisaye relative au transfert de la compétence régie par l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales

Le transfert, à la Communauté de communes Cœur de Puisaye, de la compétence relative à l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques régie par l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

CCCP : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - VALIDATION DES PROJETS ET MODIFICATIONS

Après présentation de la carte du projet de zonage, exposé des projets et modifications apportés au PLUI par le Maire, il demande à l'assemblée s'il y a d'autres remarques avant de passer au vote.

Christophe PIETAK intervient et demande un délai pour étudier toutes les modifications.

Le Maire rappelle qu'une réunion "toutes commissions" a eu lieu avec ASTYM en juin dernier et que le dossier pouvait être téléchargé sur clé USB auprès du secrétariat général et la carte disponible dans le bureau du Maire.

Christophe PIETAK affirme que c'est un passage en force et demande une réunion "toutes commissions".

Le Maire insiste sur le fait qu'une décision doit être prise avant le 19 septembre 2013, date de validation en conseil communautaire. S'adressant aux conseillers pour une nouvelle réunion "toutes commissions" et un nouveau conseil municipal, il est décidé de fixer le lundi 9 septembre 2013 à 18 heures pour la "toutes commissions" et 21 heures pour le conseil municipal.

Alain MOREAU s'indigne de voir la zone de son habitation passer en zone Uia (zone urbaine à vocation industrielle ou artisanale) et demande au Maire de faire le nécessaire

MAIRIE DE TOUCY

pour modifier. Il demande également s'il peut consulter ses voisins. Le Maire lui répond que toutes les remarques et demandes peuvent être consignées. Christine PICARD précise que l'agent de la CCCP responsable de l'élaboration du PLUI était disponible tout l'été pour recevoir tous les ajustements et modifications.

AIRE DE COVOITURAGE

L'emplacement d'aire de covoiturage prévu par la CCCP vers la gare ne fait pas l'unanimité. Certains conseillers suggèrent un terrain intercommunal. D'autres, s'interrogent sur l'aspect financier de cette matérialisation.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES SALLE DE CLASSE DE L'ECOLE PRIMAIRE (DE 2013 56)

Vu la commission finances du 2 septembre 2013,

Marcel ROBIN, Adjoint aux travaux, explique qu'à la suite de la rénovation des peintures d'une salle de classe de l'école primaire et devant l'état du parquet, il était nécessaire de le poncer et le vitrifier avant la rentrée scolaire.

Après avoir consulté 3 entreprises, il a confié les travaux à l'entreprise la moins disante :
Entreprise GALLET pour un montant HT de 900 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE, les travaux supplémentaires de la classe de l'école primaire.

MOBILIER URBAIN : REMBT DE 2 BORNES PAR UN ADMINISTRE (DE 2013 57)

Vu la commission "finances" du 2 septembre 2013,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le remboursement de 2 bornes voirie anti-stationnement et des serre-blocs par un administré pour un montant HT de 562.82 € soit 673.13 € TTC.

SIAEP : ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES (DE 2013 58)

- **Vu** le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-1 et suivants, L5211-1 et suivants, L5711-1 et suivants, et plus particulièrement l'article L5211-18,
- **Vu** l'arrêté en date du 9 avril 1947 créant le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la Région de Toucy, modifié par arrêtés en date du 15 mars 1951, du 3 août 2004, du 2 août 2005 et 4 mars 2010,
- **Vu** les statuts du SIAEP de la Région de TOUCY,
- **Vu** les délibérations du SIAEP de la Région de TOUCY en date du 14 mars 2013 et du 15 juillet 2013,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes de Champvallon, Senan et Villemer souhaitent transférer leur compétence en matière de production, adduction et distribution d'eau au SIAEP de la Région de TOUCY,

MAIRIE DE TOUCY

Il importe donc de mettre en œuvre la procédure d'adhésion des communes de Champvallon, Senan et Villemer au SIAEP de la Région de TOUCY qui se déroule suivant les modalités prévues par l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à savoir ; une délibération du Conseil Municipal de la commune souhaitant adhérer, l'accord du Comité Syndical du SIAEP, l'accord des communes membres du SIAEP à la majorité qualifiée requise pour la création, et, in fine, un arrêté préfectoral prononçant l'adhésion des communes au SIAEP.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande d'adhésion au SIAEP, et sur le transfert à ce dernier, des compétences des communes de Champvallon, Senan et Villemer, en matière de production, adduction et distribution d'eau.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et les délégués du Syndicat :

- **ACCEPTE** l'adhésion des Communes de CHAMPVALLON, SENAN, VILLEMER au SIAEP de la Région de TOUCY et ce à compter du 1^{er} janvier 2014 pour les communes de SENAN et VILLEMER et du 1^{er} juillet 2015 pour la commune de CHAMPVALLON.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

REGULARISATION IMPUTATION COMPTABLE (DE 2013 59)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la régularisation de l'imputation comptable suivante :

Modification du compte d'affectation des honoraires de frais d'étude du centre historique en 2003

- | | |
|------------------------------------|----------|
| • Débit 2131-041 bâtiments publics | 16 445 € |
| • Crédit 2031-041 frais d'étude | 16 445 € |

ADMISSIONS EN NON VALEUR (DE 2013 60)

Vu la commission "finances" du 2 septembre 2013,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité, les admissions en non valeur suivantes :

2 créances minimales :	1.06 €
SA LAURESEB :	443.10 € (Clôture pour insuffisance d'actif) somme correspondant aux pénalités pour non exécution de travaux.

Non recouvrement de factures cantine :	625.30 € (PV de carence)
Total	1 069.46 €

Effacement d'une dette de cantine scolaire suite à jugement du Tribunal d'Instance :
469.60 €

Total admissions en non valeur : **1 539.06 €**

Affectation de crédits supplémentaires au compte 6541

MAIRIE DE TOUCY

- Débit 6541 créances admises en non valeur : 1 000 €
- Crédit 7368 taxes sur la publicité extérieure : 1 000 €

QUESTIONS DIVERSES

Chauffage salle des mariages : Marcel ROBIN, Adjoint aux travaux, rend compte de l'ouverture des plis qui s'est déroulée en commission travaux le 3 septembre 2013 à 18 H 30.

Après débat, les conseillers municipaux décident d'opter pour un mode de chauffage, le moins disant possible, de type aérotherme 20 kW à 2 170.22 € HT.

Gérard GALLET, Adjoint à la voirie, sollicite le conseil municipal pour savoir s'il lance une consultation pour le balayage de la voirie. Certains conseillers demandent si le balayage ne peut pas être fait au coup par coup.

Marie-Chantal COULON demande l'état d'avancement du dossier « Ville d'Appui ». Le maire lui répond que le cabinet EXPRESSION VERTE s'est engagé à présenter un avant-projet en septembre. Il précise qu'il va le recontacter.

Patrice VICART soulève le problème de la bouche incendie aux hameaux des Rolands et des Grossots qui ne fonctionne plus et qui n'est pas aux normes.

Ensuite le Maire fait lecture du compte rendu du conseil communautaire du 15 juillet 2013 à Saint-Fargeau.

Prochaines réunions et manifestations :

- | | |
|---|---|
| ❖ Vendredi 6 septembre 2013 | 20 h 00 Arrivée délégation de Kusel Café Fournier |
| ❖ Samedi 7 septembre 2013
après- | Week-end franco-allemand (matinée libre, midi : visite, repas, spectacle) |
| ❖ Dimanche 8 septembre 2013

Glaudonnerie | 11 h 00 Cérémonie protocolaire du 40 ^{ème} anniversaire de jumelage parc de la

12 h 30 repas officiel à la Halle aux grains |
| ❖ Samedi 14 et dimanche 15 sept 2013 | Journées du Patrimoine |
| ❖ Jeudi 19 septembre 2013 | 20 h 30 Conseil communautaire à Bléneau |
| ❖ Samedi 21 septembre 2013 | 10 h 30 à 18 h « Famille en fête » vers l'étang communal |
| ❖ Mercredi 25 septembre 2013 | 20 h 30 Conseil Municipal |
| ❖ Jeudi 26 septembre 2013 | 17 h 30 Réunion élus et enseignants sur les rythmes scolaires |

DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LEGALITE :

REGIE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE 2013_52

BIBLIOTHEQUE : REGLEMENT INTERIEUR DE 2013_53

TARIFS PHOTOCOPIES DE 2013_54

CCCP : TRANSFERT DE COMPETENCE AMENAGEMENT NUMERIQUE DE 2013_55

MAIRIE DE TOUCY

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES SALLE DE CLASSE DE L'ECOLE PRIMAIRE
DE_2013_56

MOBILIER URBAIN : REMBT DE 2 BORNES PAR UN ADMINISTRE **DE_2013_57**

SIAEP : ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES **DE_2013_58**

REGULARISATION IMPUTATION COMPTABLE **DE_2013_59**

ADMISSIONS EN NON VALEUR **DE_2013_60**